

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

Etaient présents : 28 personnes (29 votants)

- | | |
|------------------------------------|---|
| - Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL : | M. DESCHAMPS Daniel |
| - Commune de BARENTIN : | Mme BOULENGER Elisabeth |
| - Commune de BLACQUEVILLE : | Mme LEFEBVRE Christine |
| - Commune de BOUVILLE : | M. GRANDSIRE Dominique |
| - Commune de BUTOT : | M. SANSON Jean-Paul |
| - Commune d'EMANVILLE : | M. LEPREVOST Stéphane |
| - Commune de HUGLEVILLE EN CAUX : | M. TOULLIC Arnaud |
| - Commune de LIMESY : | M. SENECHAL Bernard |
| - Commune de MOTTEVILLE : | M. FOULON Nicolas |
| - Commune de PAVILLY : | M. TIERCE François |
| - Commune du SAUSSAY : | M. LEFEVRE Christophe |
| - Commune de VILLERS ECALLES : | M. PREVOST Francis |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | M. BULARD Sylvain |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | M. TOCQUEVILLE Raynald |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | Mme CRESSON Séverine |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL) |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | Mme BOULARD Véronique |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | M. GRESSENT Daniel |
| - METROPOLE ROUEN NORMANDIE : | M. HIS Valère |
| - METROPOLE ROUEN NORMANDIE : | M. MAUGER Jean-Michel |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. OCTAU Nicolas |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. FOUCault Yves |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. LESELLIER Paul |
| - CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE : | M. LOISEL Yves |
| - CC YVETOT NORMANDIE : | M. VANDENBULCKE Xavier |
| - CC YVETOT NORMANDIE : | M. GARAND Sylvain |
| - CC YVETOT NORMANDIE : | Mme SAILLARD Sophie |
| - CC YVETOT NORMANDIE : | Mme DELAMARE Sylvie |

Etaient absents ou excusés : 12 personnes dont 1 pouvoir

- | | |
|--|--|
| - Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR : | M. LUCAS Didier |
| - Commune de CIDEVILLE : | M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN) |
| - Commune d'ECTOT L'AUBER : | M. LEVREUX Dominique |
| - Commune de GOUPILLIERES : | M. GUILBERT Alain |
| - Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES : | Mme DECLERCQ Karine |
| - Commune de STE AUSTREBERTHE : | M. SAVOYE David |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | Mme LE BOUETTE Maryse |
| - METROPOLE ROUEN NORMANDIE : | M. SORET Yves |
| - METROPOLE ROUEN NORMANDIE : | Mme LAMOTTE Astrid |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. COUILLER Jean-Paul |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. GUEVILLE Roland |
| - CC TERROIR DE CAUX : | M. BEAUCAMP Matthieu |

Invités :

- | | |
|---------|---------------------|
| - ASIVA | M. BOULENGER Daniel |
|---------|---------------------|

Délibération 2025-35 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23/09/2025

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.



APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23/09/2025 – DELIBERATION

Monsieur le Président propose au comité syndical d'approver le procès-verbal de la séance du conseil du 23 septembre 2025.

Aucune autre remarque n'étant émise sur le projet de procès-verbal, le Président procède au vote.

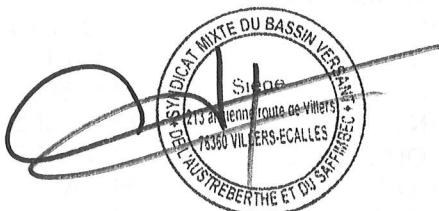
Ainsi, à l'unanimité, les membres du conseil approuvent le procès-verbal du dernier conseil syndical du 23 septembre 2025.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 05/12/2025.

Le Président
Jean-François CHEMIN



Délibération 2025-35 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23/09/2025

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

Etaient présents : 28 personnes (29 votants)

- | | |
|------------------------------------|---|
| - Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL : | M. DESCHAMPS Daniel |
| - Commune de BARENTIN : | Mme BOULENGER Elisabeth |
| - Commune de BLACQUEVILLE : | Mme LEFEBVRE Christine |
| - Commune de BOUVILLE : | M. GRANDSIRE Dominique |
| - Commune de BUTOT : | M. SANSON Jean-Paul |
| - Commune d'EMANVILLE : | M. LEPREVOST Stéphane |
| - Commune de HUGLEVILLE EN CAUX : | M. TOULLIC Arnaud |
| - Commune de LIMESY : | M. SENECHAL Bernard |
| - Commune de MOTTEVILLE : | M. FOULON Nicolas |
| - Commune de PAVILLY : | M. TIERCE François |
| - Commune du SAUSSAY : | M. LEFEVRE Christophe |
| - Commune de VILLERS ECALLES : | M. PREVOST Francis |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | M. BULARD Sylvain |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | M. TOCQUEVILLE Raynald |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | Mme CRESSON Séverine |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL) |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | Mme BOULARD Véronique |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | M. GRESSENT Daniel |
| - METROPOLE ROUEN NORMANDIE : | M. HIS Valère |
| - METROPOLE ROUEN NORMANDIE : | M. MAUGER Jean-Michel |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. OCTAU Nicolas |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. FOUCault Yves |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. LESELLIER Paul |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. LOISEL Yves |
| - CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE : | M. VANDENBULCKE Xavier |
| - CC YVETOT NORMANDIE : | M. GARAND Sylvain |
| - CC YVETOT NORMANDIE : | Mme SAILLARD Sophie |
| - CC YVETOT NORMANDIE : | Mme DELAMARE Sylvie |

Etaient absents ou excusés : 12 personnes dont 1 pouvoir

- | | |
|--|--|
| - Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR : | M. LUCAS Didier |
| - Commune de CIDEVILLE : | M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN) |
| - Commune d'ECTOT L'AUBER : | M. LEVREUX Dominique |
| - Commune de GOUPILLIERES : | M. GUILBERT Alain |
| - Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES : | Mme DECLERCQ Karine |
| - Commune de STE AUSTREBERTHE : | M. SAVOYE David |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | Mme LE BOUETTE Maryse |
| - METROPOLE ROUEN NORMANDIE : | M. SORET Yves |
| - METROPOLE ROUEN NORMANDIE : | Mme LAMOTTE Astrid |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. COUILLER Jean-Paul |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. GUEVILLE Roland |
| - CC TERROIR DE CAUX : | M. BEAUCAMP Matthieu |

Invités :

- | | |
|---------|---------------------|
| - ASIVA | M. BOULENGER Daniel |
|---------|---------------------|

Délibération 2025-36 : ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME - ARTICLE L452-47 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE - DELIBERATION

M. Le Président expose au comité syndical que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Notamment, il lui revient d'organiser les concours et examens professionnels, de gérer la bourse de l'emploi (www.emploi-territorial.fr) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative dans les conditions précisées par la convention-cadre.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

A l'unanimité, les membres du conseil syndical :

- acceptent l'adhésion du syndicat à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime,
- acceptent l'adhésion du syndicat à la convention santé-prévention,
- autorisent le Président à signer tous les actes subséquents permettant l'application de cette décision (convention d'adhésion à la médecine professionnelle, conventions ou actes divers, formulaires de demande de mission, devis, etc.).

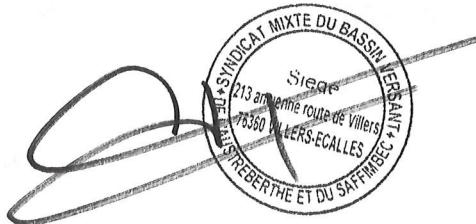
Annexes : [convention-cadre-affiliées-2026](#) & [convention-médecine-affiliées-2026](#)

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 05/12/2025.

Le Président
Jean-François CHEMIN



Délibération 2025-36 : ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.



L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

Etaient présents : 28 personnes (29 votants)

- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DESCHAMPS Daniel
- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme CRESSON Séverine
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCault Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie

Etaient absents ou excusés : 12 personnes dont 1 pouvoir

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN)
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

Invités :

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 2025-37 : CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES



CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - DELIBERATION

- Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- Vu le Code de la Commande Publique

Le Président indique qu'il existe une opportunité pour le SMBVAS de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL - IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale.

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

A l'unanimité, les membres du conseil syndical acceptent de participer à la consultation menée par le CDG76 selon les termes ci-dessous :

Article 1^{er} : le SMBVAS adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la FTP la Seine-Maritime de souscrire, pour le compte du SMBVAS, des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congés de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès
- pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la commune/établissement une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- durée fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2027,
- contrats gérés en capitalisation.

Article 2 : les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.15% de la masse salariale assurée par la collectivité.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises...) le Syndicat demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 05/12/2025.

Le Président

Jean-François CHEMIN



Délibération 2025-37 : CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

Etaient présents : 28 personnes (29 votants)

- | | |
|------------------------------------|---|
| - Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL : | M. DESCHAMPS Daniel |
| - Commune de BARENTIN : | Mme BOULENGER Elisabeth |
| - Commune de BLACQUEVILLE : | Mme LEFEBVRE Christine |
| - Commune de BOUVILLE : | M. GRANDSIRE Dominique |
| - Commune de BUTOT : | M. SANSON Jean-Paul |
| - Commune d'EMANVILLE : | M. LEPREVOST Stéphane |
| - Commune de HUGLEVILLE EN CAUX : | M. TOULLIC Arnaud |
| - Commune de LIMESY : | M. SENECHAL Bernard |
| - Commune de MOTTEVILLE : | M. FOULON Nicolas |
| - Commune de PAVILLY : | M. TIERCE François |
| - Commune du SAUSSAY : | M. LEFEVRE Christophe |
| - Commune de VILLERS ECALLES : | M. PREVOST Francis |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | M. BULARD Sylvain |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | M. TOCQUEVILLE Raynald |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | Mme CRESSON Séverine |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL) |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | Mme BOULARD Véronique |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | M. GRESSENT Daniel |
| - METROPOLE ROUEN NORMANDIE : | M. HIS Valère |
| - METROPOLE ROUEN NORMANDIE : | M. MAUGER Jean-Michel |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. OCTAU Nicolas |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. FOUCault Yves |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. LESELLIER Paul |
| - CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE : | M. LOISEL Yves |
| - CC YVETOT NORMANDIE : | M. VANDENBULCKE Xavier |
| - CC YVETOT NORMANDIE : | M. GARAND Sylvain |
| - CC YVETOT NORMANDIE : | Mme SAILLARD Sophie |
| - CC YVETOT NORMANDIE : | Mme DELAMARE Sylvie |

Etaient absents ou excusés : 12 personnes dont 1 pouvoir

- | | |
|--|--|
| - Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR : | M. LUCAS Didier |
| - Commune de CIDEVILLE : | M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN) |
| - Commune d'ECTOT L'AUBER : | M. LEVREUX Dominique |
| - Commune de GOUPILLIERES : | M. GUILBERT Alain |
| - Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES : | Mme DECLERCQ Karine |
| - Commune de STE AUSTREBERTHE : | M. SAVOYE David |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | Mme LE BOUETTE Maryse |
| - METROPOLE ROUEN NORMANDIE : | M. SORET Yves |
| - METROPOLE ROUEN NORMANDIE : | Mme LAMOTTE Astrid |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. COUILLER Jean-Paul |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. GUEVILLE Roland |
| - CC TERROIR DE CAUX : | M. BEAUCAMP Matthieu |

Invités :

- | | |
|---------|---------------------|
| - ASIVA | M. BOULENGER Daniel |
|---------|---------------------|

Délibération 2025-38 : DECISION MODIFICATIVE N°1-2025



DECISION MODIFICATIVE N°1-2025 – DELIBERATION

Dans les projets d'implantation de haies et de mares en 2023, les dépenses ont été moindres que prévues (coûts des travaux moins importants ou projets annulés). Les subventions ayant été demandées sur de plus grandes dépenses, nous devons rendre de l'argent à l'AESN.

Nous devons rembourser à l'AESN : 3052 € pour le projet d'implantation de haie et 5074 € pour le projet des mares.

Les subventions n'ayant pas été réparties de la bonne façon entre les tiers, il convient, pour cela, de retirer des subventions à certains et d'en rajouter à d'autres.

A l'unanimité et après avoir entendu le Président, les membres du conseil syndical entérinent la décision modificative n°1-2025 précisée dans les tableaux annexés à la présente délibération :

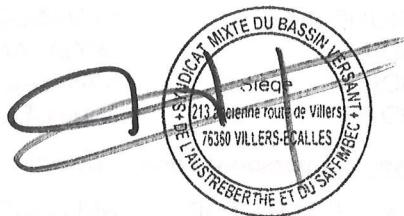
Annexe : DM n°1-2025

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 05/12/2025.

Le Président
Jean-François CHEMIN



Délibération 2025-38 : DECISION MODIFICATIVE N°1-2025

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.



MARES 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

AUSTREBERTHE

Chapitre

SAFFIMBEC

Commentaires

Article	Désignation	Dépenses	Recettes	Commentaires
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
458223201	Travaux mares DEVE	861.10 €		Subvention de l'AESN trop importante à retirer pour le remboursement à l'AESN
458223202	Travaux mares annulés DUPARC	3 459.01 €		Subvention de l'AESN trop importante à retirer pour le remboursement à l'AESN
458123203	Travaux mares annulés DUPARC	-3 459.01 €		annulation de recette réelle mais au budget au mauvais compte
458223204	Travaux mares ROUSSEL	29.75 €		Subvention de l'AESN trop importante à retirer pour le remboursement à l'AESN
458123204	Travaux mares annulés TERNON	-1 417.80 €		annulation de recette réelle mais au budget au mauvais compte
458223204	Travaux mares annulés TERNON	1 417.80 €		Subvention de l'AESN trop importante à retirer pour le remboursement à l'AESN
458223205	Travaux mares VERVAEKE		480.27 €	subvention trop basse par rapport aux dépenses
458223206	Travaux mares LAPERDRIX		213.39 €	subvention trop basse par rapport aux dépenses
2188	Autres immobilisations	-197.19 €		
	TOTALX	-5 074.00 €	5 767.66 €	SUBVENTION DE 5074 A rendre à l'agence de l'
			0.00 €	693.66 €
			693.66 €	693.66 €
	DIFFERENCE		0 €	

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 076-200096519-20251204-D_2025_38-DE

Berger Levault



HD 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre Article	Désignation	SECTION D'INVESTISSEMENT			Recettes	Commentaires
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits		
458223105	Travaux HD Alexandre				52.80 €	subvention trop basse par rapport aux dépenses 2097.60 € déjà au budget - total 2150.40 € subvention trop basse par rapport aux dépenses
458223106	Travaux HD BOURDON				85.97 €	financement par d'autres tiers mis au budget (2383.64 €) trop important
458223101	Travaux HD GILLES			-328.04 €		subvention de l'AESN trop importante à retirer pour le remboursement à l'AESN
458223101	Travaux HD GILLES			1 617.76 €		subvention de l'AESN trop importante à retirer pour le remboursement à l'AESN
458223102	Travaux HD NEMERY VANHOUTTE			152.99 €		subvention de l'AESN trop importante à retirer pour le remboursement à l'AESN
458223103	Travaux HD TESSON			1 038.84 €		subvention de l'AESN trop importante à retirer pour le remboursement à l'AESN
458223104	Travaux HD VERVAEKE			149.21 €		subvention de l'AESN trop importante à retirer pour le remboursement à l'AESN
458223107	Travaux HD BOURDON			92.42 €		subvention de l'AESN trop importante à retirer pour le remboursement à l'AESN
458223108	Travaux HD ELIOT			450.48 €		subvention de l'AESN trop importante à retirer pour le remboursement à l'AESN
458223109	Travaux HD FABULET			1 787.95 €		subvention de l'AESN trop importante à retirer pour le remboursement à l'AESN
1326	Subvention			-5 289.65 €		
2188	Autres immobilisations			-189.27 €		SUBVENTION DE 3052 A rendre à l'agence de l'
	TOTALX			-5 478.92 €	5 289.65 €	-328.04 €
				-189.27 €		-189.27 €
	DIFFERENCE				0.00 €	

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 076-200096519-20251204-D_2025_38-DE

Berger Levaufre

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication.

Délibération 2025-38 : DECISION MODIFICATIVE N°1-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

Etaient présents : 28 personnes (29 votants)

- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL : M. DESCHAMPS Daniel
- Commune de BARENTIN : Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE : Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE : M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT : M. SANSON Jean-Paul
- Commune d'EMANVILLE : M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX : M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY : M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE : M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY : M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY : M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES : M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE : M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE : M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE : Mme CRESSON Séverine
- CC CAUX AUSTREBERTHE : M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL)
- CC CAUX AUSTREBERTHE : Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE : M. GRESSENT Daniel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE : M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE : M. MAUGER Jean-Michel
- CC INTER CAUX VEXIN : M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN : M. FOUCault Yves
- CC INTER CAUX VEXIN : M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN : M. LOISEL Yves
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE : M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE : M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE : Mme SAILLARD Sophie
- CC YVETOT NORMANDIE : Mme DELAMARE Sylvie

Etaient absents ou excusés : 12 personnes dont 1 pouvoir

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR : M. LUCAS Didier
- Commune de CIDEVILLE : M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN)
- Commune d'ECTOT L'AUBER : M. LEVREUX Dominique
- Commune de GOUPILLIERES : M. GUILBERT Alain
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES : Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE : M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE : Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE : M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE : Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN : M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN : M. GUEVILLE Roland
- CC TERROIR DE CAUX : M. BEAUCAMP Matthieu

Invités :

- ASIVA M. BOULENGER Daniel

Délibération 2025-39 : RENOUVELLEMENT CONTRAT SEGILOG

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SEGILOG – DELIBERATION

M. le Président rappelle que le syndicat a signé un contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services (assistances techniques) pour les logiciels de comptabilité, immobilisation, emprunt et paie. Ce contrat, d'une durée de 3 ans, arrive à son terme en décembre 2025.

Afin de pouvoir continuer à utiliser ces logiciels et à avoir l'assistance technique nécessaire, il convient de le renouveler. Il s'enquerra de compléments d'informations auprès du prestataire pour comprendre l'augmentation de prix mais, pour ne pas retarder ou bloquer les services du syndicat, il appelle les membres à l'autoriser à reconduire, pour 3 ans, le contrat de cession de droits d'utilisation des logiciels SEGILOG et d'assistance technique afférents et à inscrire ses dépenses sur les budgets concernés.

Le Président entendu, les membres du comité syndical, à l'unanimité, autorisent M. le Président à :

- signer le contrat pour le renouvellement des droits d'utilisation et d'assistance technique de Segilog pour 3 ans,
- inscrire les crédits correspondants aux BP 2026, 2027, 2028,
- signer toutes pièces permettant l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 05/12/2025.

Le Président

Jean-François CHEMIN



Délibération 2025-39 : RENOUVELLEMENT CONTRAT SEGILOG

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

Etaient présents : 28 personnes (29 votants)

- | | |
|------------------------------------|---|
| - Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL : | M. DESCHAMPS Daniel |
| - Commune de BARENTIN : | Mme BOULENGER Elisabeth |
| - Commune de BLACQUEVILLE : | Mme LEFEBVRE Christine |
| - Commune de BOUVILLE : | M. GRANDSIRE Dominique |
| - Commune de BUTOT : | M. SANSON Jean-Paul |
| - Commune d'EMANVILLE : | M. LEPREVOST Stéphane |
| - Commune de HUGLEVILLE EN CAUX : | M. TOULLIC Arnaud |
| - Commune de LIMESY : | M. SENECHAL Bernard |
| - Commune de MOTTEVILLE : | M. FOULON Nicolas |
| - Commune de PAVILLY : | M. TIERCE François |
| - Commune du SAUSSAY : | M. LEFEVRE Christophe |
| - Commune de VILLERS ECALLES : | M. PREVOST Francis |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | M. BULARD Sylvain |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | M. TOCQUEVILLE Raynald |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | Mme CRESSON Séverine |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL) |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | Mme BOULARD Véronique |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | M. GRESSENT Daniel |
| - METROPOLE ROUEN NORMANDIE : | M. HIS Valère |
| - METROPOLE ROUEN NORMANDIE : | M. MAUGER Jean-Michel |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. OCTAU Nicolas |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. FOUCault Yves |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. LESELLIER Paul |
| - CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE : | M. LOISEL Yves |
| - CC YVETOT NORMANDIE : | M. VANDENBULCKE Xavier |
| - CC YVETOT NORMANDIE : | M. GARAND Sylvain |
| - CC YVETOT NORMANDIE : | Mme SAILLARD Sophie |
| - CC YVETOT NORMANDIE : | Mme DELAMARE Sylvie |

Etaient absents ou excusés : 12 personnes dont 1 pouvoir

- | | |
|--|--|
| - Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR : | M. LUCAS Didier |
| - Commune de CIDEVILLE : | M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN) |
| - Commune d'ECTOT L'AUBER : | M. LEVREUX Dominique |
| - Commune de GOUPILLIERES : | M. GUILBERT Alain |
| - Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES : | Mme DECLERCQ Karine |
| - Commune de STE AUSTREBERTHE : | M. SAVOYE David |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | Mme LE BOUETTE Maryse |
| - METROPOLE ROUEN NORMANDIE : | M. SORET Yves |
| - METROPOLE ROUEN NORMANDIE : | Mme LAMOTTE Astrid |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. COUILLER Jean-Paul |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. GUEVILLE Roland |
| - CC TERROIR DE CAUX : | M. BEAUCAMP Matthieu |

Invités :

- ASIVA

M. BOULENGER Daniel

Délibération 2025-40 : ENGAGEMENT, LIQUIDATION QUART DES CREDITS

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2026 DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS INSCRITS AU BP 2025 - DÉLIBÉRATION

Le Président rappelle aux membres du comité que l'instruction budgétaire et comptable M57 adopte une définition restrictive des restes à réaliser.

En section d'investissement, les seuls restes à réaliser sont les dépenses engagées et non mandatées. Afin de permettre la réalisation de dépenses d'investissement en début d'année, avant le vote du budget primitif, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article L1612-1 que : « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant de l'affectation des crédits. »

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise ainsi M. le Président à :

- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026,
- préciser que le montant maximum de ces dépenses sera égal au quart des crédits ouverts au budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2025,
- préciser que cette autorisation porte sur les chapitres de la section d'investissement dont le détail suit :

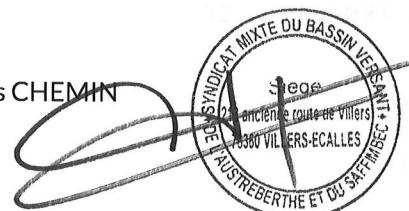
De compte	Intitulé du compte	Crédits votés au BP 2025	Crédits autorisés avant le vote du BP 2026
2031	Frais d'études	341 584 €	85 396 €
2033	Frais d'insertion	3 032.53 €	758.13 €
2051	Concessions, droits similaires	16 883.60 €	4 220.90 €
2088	Autres immo. incorporelles	20 002 €	5 000.50 €
2111	Terrains nus	18 620 €	4 655 €
21538	Autres réseaux	199 000 €	49 750 €
21828	Autres matériels de transport	-	-
21838	Matériel de bureau et informatique	3491.36	872.84 €
2188	Autres immobilisations corporelles	18 400 €	4 600 €
22311	Bâtiments Publics	-	
2315	Installation matériel et outillage technique	580 000 €	145 000 €

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 05/12/2025.

Le Président
Jean-François CHEMIN



Délibération 2025-40 : ENGAGEMENT, LIQUIDATION QUART DES CREDITS

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

Etaient présents : 28 personnes (29 votants)

- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DESCHAMPS Daniel
- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme CRESSON Séverine
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCault Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie

Etaient absents ou excusés : 12 personnes dont 1 pouvoir

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN)
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune de GOUPIILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

Invités :

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

Délibération 2025-41 : PAPI RLA - ACTION 6.7 - POURSUITE DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR LE BASSIN DU SAFFIMBEC - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX AE-03

PAPI RLA - ACTION 6.7 - POURSUITE DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR LE BASSIN VERSANT DU SAFFIMBEC - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX AE-03 - DELIBERATION

Suite à l'expiration de validité de l'ancien marché de travaux pour les 4 ouvrages structurants du sous bassin versant du Saffimbec (MP08, Mot04, AE03, L08), le syndicat a relancé un nouveau marché concernant le futur ouvrage AE03. Il est proposé de délibérer pour l'attribution du marché suite à la commission des marchés qui s'est tenue le 13 novembre dernier. L'entreprise retenue est SPIE Batignolles. Le montant des travaux s'élève à 399 055.03 € HT hors option (avec options 489 185.33€HT).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil syndical autorisent M. le Président à :

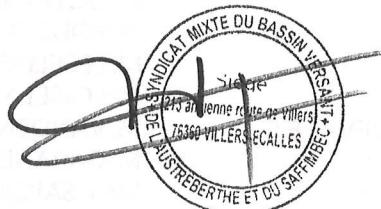
- attribuer le marché à SPIE Batignolles,
- inscrire les crédits aux budgets concernés (2026,...),
- signer tous les documents, actes, pièces afférents à cette prise de décision,
- demander le maximum de subventions.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 05/12/2025.

Le Président
Jean-François CHEMIN



Délibération 2025-41 : PAPI RLA - ACTION 6.7 - POURSUITE DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR LE BASSIN DU SAFFIMBEC - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX AE-03

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

Etaient présents : 28 personnes (29 votants)

- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DESCHAMPS Daniel
- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPRREVOST Stéphane
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme CRESSON Séverine
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCault Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie

Etaient absents ou excusés : 12 personnes dont 1 pouvoir

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN)
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune de GOUILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

Invités :

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

Délibération 2025-42 : PAPI RLA - ACTION 6.6. - INSTALLATIONS HYDRAULIQUES CONNEXES A L'A150 (BO03) - EXPROPRIATION PARCELLE ZH N°2 - COMMUNE DE BOUVILLE

PAPI RLA - ACTION 6.6. - INSTALLATIONS HYDRAULIQUES CONNEXES DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER DE L'A150 - EXPROPRIATION PARCELLE ZH N°2 - COMMUNE DE BOUVILLE - DELIBÉRATION

M. le Président rappelle que dans le cadre de l'aménagement foncier lié à la réalisation de l'A150, le syndicat a l'obligation de réaliser les aménagements connexes identifiés dans l'arrêté préfectoral qui date de 2015. Concernant le projet BO-03 situé sur la commune de Bouville, il a été proposé à l'exploitant et aux propriétaires concernés plusieurs accords fonciers couvrant :

- la zone inondable du futur aménagement (~ 4000 m²),
- une partie du futur corps de digue (~700 m²).

Bien que des surfaces aient été attribuées en propriété au syndicat lors de l'aménagement foncier, le trajet de réseaux souterrains n'a pas été modifié suite à la modification du tracé de la route départementale n°104 ce qui implique le déplacement du corps de digue initialement prévu.

Il est rappelé que le SMBVAS négocie depuis plus de 3 ans avec les propriétaires ou l'exploitant sans réelle avancée.

Pour mémoire, l'arrêté préfectoral permettant la reconnaissance de l'utilité publique, les autorisations environnementales des aménagements et des financements de l'opération par le Département arrivent à échéance en juin 2026.

Après en avoir débattu, à l'unanimité *-le vote ayant été fait à mains levées-* et considérant la nécessité d'accélérer les négociations, les membres du conseil syndical autorisent M. le Président à :

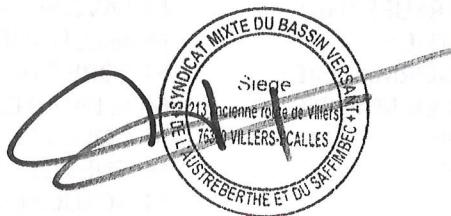
- procéder à toutes les démarches nécessaires à la reconnaissance de l'utilité publique avec enquête parcellaire conjointe permettant l'expropriation du ou des propriétaires faisant défaut de signature et en particulier la mise en enquête publique du dossier,
- engager la procédure d'expropriation, à l'issue des procédures,
- solliciter tout financement possible sur l'opération,
- inscrire les dépenses aux budgets concernés,
- signer tous les documents afférents à cette décision.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 05/12/2025.

Le Président
Jean-François CHEMIN



Délibération 2025-42 : PAPI RLA - ACTION 6.6. - INSTALLATIONS HYDRAULIQUES CONNEXES A L'A150 (BO03) - EXPROPRIATION PARCELLE ZH N°2 - COMMUNE DE BOUVILLE

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

Etaient présents : 28 personnes (29 votants)

- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL : M. DESCHAMPS Daniel
- Commune de BARENTIN : Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE : Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE : M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT : M. SANSON Jean-Paul
- Commune d'EMANVILLE : M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX : M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY : M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE : M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY : M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY : M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES : M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE : M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE : M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE : Mme CRESSON Séverine
- CC CAUX AUSTREBERTHE : M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL)
- CC CAUX AUSTREBERTHE : Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE : M. GRESSENT Daniel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE : M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE : M. MAUGER Jean-Michel
- CC INTER CAUX VEXIN : M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN : M. FOUCault Yves
- CC INTER CAUX VEXIN : M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN : M. LOISEL Yves
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE : M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE : M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE : Mme SAILLARD Sophie
- CC YVETOT NORMANDIE : Mme DELAMARE Sylvie

Etaient absents ou excusés : 12 personnes dont 1 pouvoir

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR : M. LUCAS Didier
- Commune de CIDEVILLE : M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN)
- Commune d'ECTOT L'AUBER : M. LEVREUX Dominique
- Commune de GOUPILLIERES : M. GUILBERT Alain
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES : Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE : M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE : Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE : M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE : Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN : M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN : M. GUEVILLE Roland
- CC TERROIR DE CAUX : M. BEAUCAMP Matthieu

Invités :

- ASIVA M. BOULENGER Daniel

Délibération 2025-43 : FINANCEMENT POSTE ANIM AGRICOLE 2026-2028

ANIMATION AGRICOLE- MARE – BIODIVERSITE 2026-2028– DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU - DELIBERATION

Dans le cadre du contrat de territoire des « Six Vallées », le poste d'animation agricole, mare et biodiversité (chargé de missions Aménagement durable du territoire rural) peut prétendre à une subvention de 80 % pour un équivalent temps plein (ETP) pour les trois années 2026 à 2028.

Actuellement des financements moindres par l'Etat sur ce même poste courant jusqu'au mois de juin 26.

Après obtention de la convention d'aide par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Président du SMBVAS propose d'abroger et de demander le solde des subventions pour le volet animation de l'Appel à projets « Pacte de la haie 2025/2026 » au 31 décembre 2025.

Cet AAP court jusqu'en juin 2026 et finance 50 % du poste du chargé de mission agricole.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise, Monsieur le Président à :

- solliciter l'AESN pour le financement du poste,
- signer l'ensemble des documents afférents à cette opération,
- inscrire aux budgets 2026 et suivants, les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'animation « agricole »,
- demander le solde de subvention à l'AAP « Pacte de la haie » – volet animation au 31/12/2025, dès accord de subvention par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 05/12/2025.

Le Président
Jean-François CHEMIN



Délibération 2025-43 : FINANCEMENT POSTE ANIM AGRICOLE 2026-2028

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

Etaient présents : 28 personnes (29 votants)

- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL : M. DESCHAMPS Daniel
- Commune de BARENTIN : Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE : Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE : M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT : M. SANSON Jean-Paul
- Commune d'EMANVILLE : M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX : M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY : M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE : M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY : M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY : M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES : M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE : M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE : M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE : Mme CRESSON Séverine
- CC CAUX AUSTREBERTHE : M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL)
- CC CAUX AUSTREBERTHE : Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE : M. GRESSENT Daniel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE : M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE : M. MAUGER Jean-Michel
- CC INTER CAUX VEXIN : M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN : M. FOUCault Yves
- CC INTER CAUX VEXIN : M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN : M. LOISEL Yves
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE : M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE : M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE : Mme SAILLARD Sophie
- CC YVETOT NORMANDIE : Mme DELAMARE Sylvie

Etaient absents ou excusés : 12 personnes dont 1 pouvoir

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR : M. LUCAS Didier
- Commune de CIDEVILLE : M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN)
- Commune d'ECTOT L'AUBER : M. LEVREUX Dominique
- Commune de GOUILLIERES : M. GUILBERT Alain
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES : Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE : M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE : Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE : M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE : Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN : M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN : M. GUEVILLE Roland
- CC TERROIR DE CAUX : M. BEAUCAMP Matthieu

Invités :

- ASIVA M. BOULENGER Daniel

Délibération 2025-44 : STAGE 2026 : ETABLIR UN ETAT DES LIEUX DES AMENAGEMENTS D'HYDRAULIQUE DOUCE REALISES DEPUIS 2007 ...

**STAGE 2026 : ETABLIR UN ETAT DES LIEUX DES AMENAGEMENTS D'HYDRAULIQUE DOUCE
REALISES DEPUIS 2007 ET PROPOSER, SUR UN SOUS-BASSIN, LA MISE A JOUR D'UN
PROGRAMME D'AMENAGEMENTS D'HYDRAULIQUE DOUCE POUR LA PERIODE 2027-2031 -
DELIBERATION**

Depuis plus de 20 ans, le syndicat des bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS) est l'acteur « gémapien » en charge de la prévention des inondations sur ce territoire.

Dans ce cadre, il met en œuvre depuis plus de 15 ans des politiques de restauration et de création d'hydraulique douce pour lutter contre les inondations et la dégradation des masses d'eau.

Il est proposé de dresser un bilan de cette politique publique sur le territoire. L'objectif du stage est de mettre à jour la base de données SIG « aménagements d'hydraulique douce » et faire le bilan de l'état des aménagements (hydraulique douce : fascines, haies, noues) financés depuis 2007 par le SMBVAS (entre autres).

Le stage proposé s'adresse à un BAC+3/4 et est prévu sur 4 à 6 mois. Il pourra être complété par un travail de réactualisation d'un ancien plan d'aménagement hydraulique douce dont une partie était sur Fresquiennes. En fonction de la durée et conformément à la loi un dédommagement sera à prévoir.

A l'unanimité, les membres du conseil syndical autorisent M. le Président à :

- recruter un stagiaire pour effectuer ces missions sur une durée de 4 à 6 mois,
- inscrire la rémunération au budget 2026 selon la réussite du recrutement,
- accueillir le ou la stagiaire pour réaliser ce recensement et lui donner les moyens d'effectuer ce travail dans de bonnes conditions,
- procéder au versement d'une gratification et signer tous les documents y afférents le cas échéant,
- signer toutes pièces et tous actes en lien avec cette décision (sollicitation subvention éventuelle, signature de convention, ...).

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 05/12/2025.

Le Président
Jean-François CHEMIN



**Délibération 2025-44 : STAGE 2026 : ETABLIR UN ETAT DES LIEUX DES AMENAGEMENTS
D'HYDRAULIQUE DOUCE REALISES DEPUIS 2007 ...**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 18 h 05, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

Etaient présents : 28 personnes (29 votants)

- | | |
|------------------------------------|---|
| - Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL : | M. DESCHAMPS Daniel |
| - Commune de BARENTIN : | Mme BOULENGER Elisabeth |
| - Commune de BLACQUEVILLE : | Mme LEFEBVRE Christine |
| - Commune de BOUVILLE : | M. GRANDSIRE Dominique |
| - Commune de BUTOT : | M. SANSON Jean-Paul |
| - Commune d'EMANVILLE : | M. LEPREVOST Stéphane |
| - Commune de HUGLEVILLE EN CAUX : | M. TOULLIC Arnaud |
| - Commune de LIMESY : | M. SENECHAL Bernard |
| - Commune de MOTTEVILLE : | M. FOULON Nicolas |
| - Commune de PAVILLY : | M. TIERCE François |
| - Commune du SAUSSAY : | M. LEFEVRE Christophe |
| - Commune de VILLERS ECALLES : | M. PREVOST Francis |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | M. BULARD Sylvain |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | M. TOCQUEVILLE Raynald |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | Mme CRESSON Séverine |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | M. CHEMIN Jean-François (pouvoir de M. VOGEL) |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | Mme BOULARD Véronique |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | M. GRESSENT Daniel |
| - METROPOLE ROUEN NORMANDIE : | M. HIS Valère |
| - METROPOLE ROUEN NORMANDIE : | M. MAUGER Jean-Michel |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. OCTAU Nicolas |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. FOUCault Yves |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. LESELLIER Paul |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. LOISEL Yves |
| - CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE : | M. VANDENBULCKE Xavier |
| - CC YVETOT NORMANDIE : | M. GARAND Sylvain |
| - CC YVETOT NORMANDIE : | Mme SAILLARD Sophie |
| - CC YVETOT NORMANDIE : | Mme DELAMARE Sylvie |

Etaient absents ou excusés : 12 personnes dont 1 pouvoir

- | | |
|--|--|
| - Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR : | M. LUCAS Didier |
| - Commune de CIDEVILLE : | M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. CHEMIN) |
| - Commune d'ECTOT L'AUBER : | M. LEVREUX Dominique |
| - Commune de GOUPILLIERES : | M. GUILBERT Alain |
| - Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES : | Mme DECLERCQ Karine |
| - Commune de STE AUSTREBERTHE : | M. SAVOYE David |
| - CC CAUX AUSTREBERTHE : | Mme LE BOUETTE Maryse |
| - METROPOLE ROUEN NORMANDIE : | M. SORET Yves |
| - METROPOLE ROUEN NORMANDIE : | Mme LAMOTTE Astrid |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. COUILLER Jean-Paul |
| - CC INTER CAUX VEXIN : | M. GUEVILLE Roland |
| - CC TERROIR DE CAUX : | M. BEAUCAMP Matthieu |

Invités :

- ASIVA M. BOULENGER Daniel

Délibération 2025-45 : RCE : MAITRISE D'ŒUVRE - SEUILS MONCEL/SMEN/PONT DES VIEUX

RCE : MAITRISE D'ŒUVRE - SEUILS MONCEL/SMEN/PONT DES VIEUX - DELIBERATION

Vu la délibération 2024-21,

Il est rappelé qu'en vue de lancer la maîtrise d'œuvre sur les seuils Moncel, SMEN et Pont des Vieux, le SMBVAS doit lancer au préalable une étude géotechnique afin de garantir la stabilité d'un ouvrage d'art qui doit être réalisé. Il est proposé de reprendre une délibération afin d'être plus explicite dans la rédaction que ce que ne pouvait l'être la précédente.

A l'unanimité, les membres du conseil syndical donnent à M. le Président l'autorisation de :

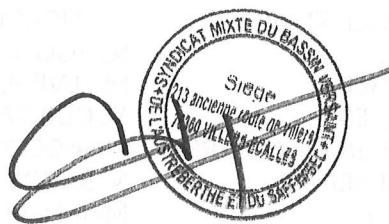
- réaliser l'étude de maîtrise d'œuvre destinée à la restauration de la continuité écologique sur les seuils Moncel, SMEN et Pont des Vieux,
- lancer une consultation des bureaux d'études spécialisés en géotechnique préalablement à cette maîtrise d'œuvre,
- solliciter des financeurs (AESN, Dpt 76...) pour obtenir le maximum de financement sur cette étude préalable comme sur l'étude de maîtrise d'œuvre,
- inscrire ces dépenses aux budgets concernés,
- signer tous actes et pièces en lien avec cette décision.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 05/12/2025.

Le Président
Jean-François CHEMIN



Délibération 2025-45 : RCE : MAITRISE D'ŒUVRE - SEUILS MONCEL/SMEN/PONT DES VIEUX

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.